Informations de base

1995/0092(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE) **Subject** 3.50.02 Programme-cadre et programmes de recherche **Zone géographique** Autriche Finlande Suède	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	LINKOHR Rolf (PSE)	16/05/1995

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	LINKOHR Rolf (PSE)	16/05/1995

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	MÜLLER Edith (V)	15/05/1995
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	1905	1996-03-04
Santé	1890	1995-11-30
Recherche	1852	1995-06-09

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/04/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0145	Résumé
09/06/1995	Débat au Conseil		Résumé
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
27/06/1995	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
27/06/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A4-0164/1995	
11/07/1995	Débat en plénière		Résumé
30/11/1995	Publication de la position du Conseil	11447/1/1995	Résumé
14/12/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
19/12/1995	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
19/12/1995	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A4-0333/1995	
31/01/1996	Débat en plénière		Résumé
04/03/1996	Approbation de l'acte par le Conseil, 2ème lecture		Résumé
25/03/1996	Signature de l'acte final		
25/03/1996	Fin de la procédure au Parlement		
04/04/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0092(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p1/2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/07352

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0164/1995 JO C 249 25.09.1995, p. 0004	27/06/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0336/1995 JO C 249 25.09.1995, p. 0030-0045	12/07/1995	Résumé
		A4-0333/1995		

Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		JO C 032 05.02.1996, p. 0005	19/12/1995	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T4-0035/1996 JO C 047 19.02.1996, p. 0011-0014	01/02/1996	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil	11447/1/1995 JO C 353 30.12.1995, p. 0046	30/11/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0145	12/04/1995	Résumé
Communication de la Commission sur la position du Conseil	SEC(1995)2117	11/12/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0798/1995 JO C 256 02.10.1995, p. 0012	05/07/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1996/0616
JO L 086 04.04.1996, p. 0069 Résumé

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 04/03/1996

A la suite de l'approbation par le Parlement européen de sa position commune du 30 novembre dernier, le Conseil a adopté la décision portant adaptation de la décision nu 1110/94/CE relative au quatrième programme-cadre pour des actions communautaires de recherche, de développement technologies et de démonstration (1994-1998).

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 11/12/1995 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission estime que la position commune du Conseil permetde maintenir l'effort global de recherche de l'Union à son niveau actuel et de confirmer la participation pleine et entière des trois nouveaux Etats membres (en 1994, le niveau de contribution des trois nouveaux Etats membres au 3ème programme-cadre de RDT, en tant que membres de l'EEE, s'élevait à 6,87%, pourcentage retenu par le Conseil pour doter les activités de recherche). En conséquence, la Commission souhaite que le PE puisse accepter la position commune et rapidement conclure la 2ème lecture.

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 09/06/1995

Dans le droit fil du Trilogue du 29 novembre 1994 concernant l'adaptation des perspectives financières pour tenir compte de l'élargissement, la Commission a proposé une augmentation linéaire et automatique de 7%. La Présidence a noté que le Conseil -a largement partagé le souci d'une décision rapide fondée sur une majora tion linéaire des deux programmes; -a accueilli favorablement l'engagement pris par la Commission de concentrer la majoration sur les actions de recherche proprement dites, toute augmentation des frais de gestion devant rester limitée et dûment justifiée; -a souligné la nécessité que cette décision s'inscrive dans le respect des perspectives financières, en particulier de la rubrique 3, et ne préjuge pas des décisions à prendre ultérieurement concernant le complément financier éventuel prévu par les programmes-cadres qui fera l'objet, le moment venu, d'un examen spécifique.

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 12/04/1995 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à accroître les montants du 4ème programme-cadre de RDT (1994-1998) en raison de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Il est proposé que le montant global maximal de la participation financière de la Communauté s'élève à 11 819 millions d'écus (contre 11 046millions d'écus), dont 5 447 millions d'écus prévus à titre indicatif pour la période 1994-1996 et 6 372 millions d'écus pour la période 1997-1998. La répartition des montants (en millions d'écus) entre les quatre actions serait donc la suivante : - Action I (programmes de RDT) : 10 092 - Action II (coopération internationale) : 578 - Action III (diffusion et valorisation) : 353 - Action IV (formation et mobilité) : 796

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 30/11/1995 - Position du Conseil

La position commune prévoit que le montant global du quatrième programme-cadre de RDT soit augmenté de 718 Mécus répartis de façon linéaire entre les quatre lignes d'actions. De même, le montant estimé nécessaire pour le programme-cadre Euratom est augmenté de 82 Mécus. Le Conseil a retenu l'amendement du Parlement concernant une légère modification de la répartition des fonds entre les deux périodes du programme-cadre (1994-1996 et 1997-1998), plus conforme à l'avant-projet de budget pour 1996. Concernant l'amendement visant à appliquer au complément financier de 700 Mécus le même taux d'augmentation de 7%, le Conseil a trouvé un compromis sous forme de déclaration à laquelle le PE est invité à se joindre. Cette déclaration constate que la présente décision ne préjuge en rien de la décision à prendre en vue d'augmenter le montant maximum affecté au quatrième programme-cadre de RDT. Il en va de même pour la décision concernant l'augmentation du montant affecté au programme-cadre Euratom.

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 25/03/1996 - Acte final

OBJECTIF : accroître les montants du 4ème programme-cadre de RDT (1994-1998), suite à l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision 96/616/CE du Parlement européen et du Conseil, portant adaptation de la décision 94/1110/CE relative au 4ème programme-cadre de RDT (1994-1998). CONTENU : le montant global maximal de la participation financière de la Communauté est augmenté. Il s'élève à 11 764 millions d'écus (contre 11 046 millions d'écus), dont 5 472 millions d'écus prévus à titre indicatif pour la période 1994-1996 et 6 315 millions d'écus pour la période 1997-1998. La répartition des montants entre les quatre actions est la suivante (en millions d'écus) : - Action I (programmes de RDT) : 10 045 - Action II (coopération internationale) : 575 - Action III (diffusion et valorisation) : 352 - Action IV (formation et mobilité) : 792

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 01/02/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. LINKOHR (PSE, D), le Parlement européen a approuvé la position commune du Conseil et invite ce dernier à arrêter définitivement cette proposition de décision.

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 05/07/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité ne peut qu'approuver les présentes propositions qui constituent la simple traduction de décisions déjà arrêtées dans le cadre de la procédure budgétaire. Il constate que le taux d'augmentation proposé n'implique aucunement une augmentation de l'effort global de recherche. Cette adaptation s'avère indispensable dans la mesure où le budget alloué à la mise en oeuvre du programme-cadre était apparu inadéquat. La répartition linéaire de cette augmentation ne remet pas en cause les priorités de recherche et l'équilibre entre les programmes spécifiques. Le Comité souligne que les présentes proppositions ne doivent pas servir de prétexte à la réouverture d'un débat en la matière. Il rappelle que les décisions relatives au programme-cadre (1994-1998) prévoient la possibilité d'octroyer, au vu d'un réexamen de la mise en oeuvre dudit programme-cadre et au plus tard le 30 juin 1996, un montant additionnel de 700 Mécus à la réalisation de clui-ci.

Recherche RDT, 4ème programme-cadre 1994-1998: modification des montants du financement suite à l'élargissement 1995 (modif. décision 1110/94/CE)

1995/0092(COD) - 12/07/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Rolf LINKHOR (PSE, D). Il accepte la proposition de la Commission par laquelle, pour le 4ème Programme-cadre, l'enveloppe fixée en avril 1994 devrait passer de 12,3 milliards d'écus (11.046 mécus pour la partie CE et 1.254 mécus pour la partie Euratom), à 13,161 milliards d'écus (dont 11.819 mécus pour la partie CE et 1.342 mécus pour la partie Euratom). Quant au supplément financier de 700 mécus, au sujet duquel une décision devra tomber en juin 1996 au plus tard, le Parlement européen se prononce pour qu'il soit lui aussi adapté suite à l'élargissement par l'application du même 7% d'augmentation passant ainsi à 749 mécus. Ceci devrait se faire en respectant la répartition prévue entre programmes CE et Euratom. Le PE propose par ailleurs, en vue d'un rééquilibrage, une légère adaptation des "enveloppes de référence" prévues respectivement pour le financement de la première tranche (1995-96) et de la deuxième tranche du 4ème PC.